

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

*Direction du contrôle-contentieux
et de la répression des fraudes*

Secrétariat général

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1330703X

Le directeur général, M. Frédéric VAN ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse et décide d'abroger une délégation de signature dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION CONCILIATION (DC)

M. François MEURISSE

Décision du 16 septembre 2013

La délégation de signature accordée à M. François MEURISSE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. François MEURISSE, responsable de la direction conciliation, DG, pour signer :

- la correspondance courante de la direction conciliation ;
- les circulaires, lettres réseau et enquêtes/questionnaires pour la direction conciliation ;
- les courriers et assimilés aux services internes, caisses et partenaires pour les demandes d'information, les transmissions de courriers échangés avec les assurés, les échanges d'analyses et d'expertises ;
- les réponses aux courriers d'assurés non signalés ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM

Mme Annie LALOUM

Décision du 16 septembre 2013

La délégation de signature accordée à Mme Annie LALOUM par décision du 1^{er} février 2010 est abrogée.

En l'absence du responsable de la direction conciliation, délégation de signature est accordée à Mme Annie LALOUM, direction conciliation, DG, pour signer :

- les courriers et assimilés aux services internes, caisses et partenaires pour les demandes d'information, les transmissions de courriers échangés avec les assurés, les échanges d'analyses et d'expertises ;
- les réponses aux courriers d'assurés non signalés.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM

DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX OPÉRATIONS (DDO)

Direction du réseau médical (DRM)

Département pilotage et animation du réseau médical (DPARM)

M. Philippe GÉRARD

Décision du 1^{er} juillet 2013

Délégation de signature est accordée à M. Philippe GÉRARD, responsable du département pilotage et animation du réseau médical, DDO/DRM, pour signer la correspondance courante du département.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du réseau médical, délégation de signature est accordée à M. Philippe GÉRARD, DDO/DRM, pour signer la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM

DIRECTION DU RÉSEAU ADMINISTRATIF (DRA)

Département pilotage et performance du réseau (DPPR)

Mme Florence SALAGNAC

Décision du 1^{er} mai 2013

Délégation de signature est accordée à Mme Florence SALAGNAC, responsable du département pilotage et performance du réseau, DDO/DRA, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département pilotage et performance du réseau ;
- les enquêtes/questionnaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM

DIRECTION GÉNÉRALE (DG)

Médecin-conseil national (CABMCN)

M. Hubert ALLEMAND

Décision du 2 septembre 2013

La délégation de signature accordée à M. Hubert ALLEMAND par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM